

RAPPORT NATIONAL 2023 DE LA CMS

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Table des matières

RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS	3
I. INFORMATION ADMINISTRATIVE	5
II. ADHÉSION/RATIFICATION DES ACCORDS /MdE DE LA CMS	6
III. ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION	7
IV. INTERDICTION LÉGALE DE LA PRISE D'ESPÈCES DE L'ANNEXE I	8
V. SENSIBILISATION.....	10
VI. INTÉGRATION DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS D'AUTRES SECTEURS ET PROCESSUS	12
VII. GOUVERNANCE, COHÉRENCE POLITIQUE ET LÉGISLATIVE.....	14
VIII. INCITATIONS.....	16
IX. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES.....	17
X. MENACES ET PRESSIONS AFFECTANT LES ESPÈCES MIGRATRICES, Y COMPRIS LES OBSTACLES À LA MIGRATION	18
XI. ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES	28
XII. COOPÉRATION POUR CONSERVER LES SYSTÈMES MIGRATOIRES	30
XIII. MESURES DE CONSERVATION PAR ZONE	32
XIV. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	34
XV. SAUVEGARDE DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE	35
XVI. STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ.....	36
XVII. CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES	37
XVIII. CONNAISSANCES, DONNÉES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	39
XIX. MOBILISATION DE RESSOURCES	40

RESSOURCES POUR LE RAPPORT NATIONAL DE LA CMS PROVENANT D'AUTRES PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX PERTINENTS

Convention/Accord/Processus	Source d'information
Convention sur la diversité biologique (CDB)	Rapports nationaux
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Rapports annuels sur le commerce, Rapports annuels sur le commerce illégal, Rapports de mise en œuvre
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Rapports nationaux, fiches d'information Ramsar
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO)	Rapports des pays
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)	Rapports nationaux
Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)	Rapports nationaux
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Communications nationales, rapports biennaux, rapports de mise à jour
Divers accords de la famille CMS et mémorandums d'entente (MdE)	Rapports nationaux
Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable	Rapports nationaux

*Ces processus de rapport d'autres cadres intergouvernementaux pertinents sont des exemples de ressources d'information à utiliser pour remplir ce rapport national, ce qui peut aider à identifier et à renforcer les synergies entre ces processus. Cette liste n'est **pas** exhaustive. Il existe de nombreuses autres sources d'information qui peuvent également être pertinentes pour les espèces migratrices, leurs habitats et les systèmes de migration*

RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

CONSEIL :

Cette section vous invite à résumer les aspects les plus importants de la mise en œuvre de la CMS dans votre pays et vos préoccupations majeures à propos de certaines aires.

Veillez s'il-vous-plaît limiter ceux-ci à la période couverte par le présent rapport uniquement.

Vos réponses seront basées sur l'information contenue dans le corps du rapport : le but de cette section est de distiller l'information technique du rapport en plusieurs messages de « haut-niveau », à l'attention des dirigeants et d'un public plus large.

Veillez être spécifique ou fournir des exemples spécifiques quand vous le pouvez, ex. « Une nouvelle loi sur la faune sauvage promulguée en 2018 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement d'oiseaux sauvages » plutôt que « des lois renforcées » ; « Un manque de 50% dans le cofinancement du projet FEM sur les gazelles » plutôt que « manque de financement ».

Dans votre pays, **au cours de la période de rapport**, que révèle ce rapport sur:

HLS 1 Les aspects les plus réussis de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq articles)

- 1. La ratification de la convention le 17 mai 2018 et l'adhésion à l'AEWA le 25 juillet 2018 ;**
- 2. La révision du code de protection de la faune sauvage de 1984 : Nouvelle loi N°20.026 du 30 novembre 2020, portant code de gestion de la faune sauvage et des aires protégées en République Centrafricaine, prenant en compte les orientations et les exigences des conventions et accords dont la CMS ;**
- 3. L'institutionnalisation : Désignation des Points focaux (Nationaux, Scientifiques et Communication de la CMS, de l'AEWA et l'Accord sur la Conservation des gorilles**
- 4. la célébration chaque année de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) ;**
- 5. l'élaboration et mise en œuvre des documents de planifications, intégrant les instruments juridiques en lien avec la conservation de la faune sauvage entre autre, les politiques (politique Forestière et Politique Nationale de gestion de la faune (2018-2028), les Stratégies et Plans d'aménagement et ou de gestion des Aires Protégées (strategies de Communication du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche en lien avec la Lutte Contre la Criminalité Faunique en RCA, (horizon 2025), la stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte Contre le Braconnage et la Criminalité Faunique.**

HLS 2 Les plus grandes difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq articles) :

- [- Faible mobilisation de ressources financières nationales et extérieures pour la mise en œuvre des stratégies et Plans d'actions en faveur de la conservation et gestion durable de la faune;**
- Insuffisance de moyens de communication ;**
- Situation sécuritaire instable ;**
- Absence de financement et des Partenaires techniques et financiers pour l'opérationnalisation de certaines Aires protégées inactives du pays ;**
- Mise à jour des données sur l'état de populations d'espèces migratrices (inventaires)**

HLS3 Les principales priorités dans la mise en œuvre future de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq articles) :

- Mise à jour des textes d'application de la législation révisée en 2020 en intégrant les espèces des annexes 1 et 2 de la CMS et de l'AEWA, non prises en compte par la précédente législation ;**
- sensibilisation en faveur de la conservation des espèces migratrices et de leur habitat aux travers les JMOM, les réunions et autres événements regroupant toutes les parties prenantes;**
- Mobilisation des ressources nationales et extérieures pour l'élaboration/révision et la mise en œuvre de l'initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains, du Plan d'action régional et plans d'actions par espèces de la Mégafaune Sahélo-sahélienne, d'inventaires des espèces migratrices (oiseaux migrateurs et mammifères);**
- Renforcement de capacités opérationnelles des structures (Etatique et ONG) en charge de la conservation de la faune sauvage en général et les espèces migratrices en particulier**

CONSEIL :

Veillez être aussi précis que possible. Par exemple, spécifiez quelles espèces zones, menaces, ou mécanismes de mise en œuvre de la CMS, seront abordés par les priorités que vous mentionnez.

I. INFORMATION ADMINISTRATIVE

I.1 Nom de la partie contractante	République Centrafricaine
I.2 Date d'entrée en vigueur de la Convention pour votre pays	30 Décembre 2018
I.3 Tous les territoires qui sont exclus de l'application de la Convention	Non
I.4 Compilateur de rapport	Nom et titre: YAMALE Salomon, Point Focal National CMS/AEWA Nom complet de l'établissement : Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche Tel: +236 72 54 82 37 Courriel: yamalesalomon@gmail.com
I.5 Point Focal National Officiel de la CMS	Nom et titre du point focal officiel: YAMALE Salomon Nom complet de l'établissement : Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche Adresse Postale : 830 Bangui, rue LEGUERILLOT Tel : +236 72 54 82 37 Courriel : yamalesalomon@gmail.com [rempli automatiquement]
I.6 Nomination au Conseil Scientifique	Nom et titre: Dr BEINA Denis, Enseignant Chercheur à la faculté des sciences à l'Université de Bangui Nom complet de l'établissement: Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Université de Bangui) Adresse Postale: 1450 Bangui Tel: +236 72028881/75048024 Courriel : d_beina@yahoo.fr ; denis.beina2014gmail.com [rempli automatiquement]

II. ADHÉSION/RATIFICATION DES ACCORDS /MdE DE LA CMS

Veillez confirmer l'état de la participation de votre pays aux Accords/MdE suivants, et indiquer toute mise à jour ou correction requise:

- X** Oui, les listes sont exactes et à jour
- Non, des mises à jour ou corrections sont demandées, comme suit :

Instrument de la CMS [rempli automatiquement]

Instrument de la CMS	Partie / Signataire	État de l'aire de répartition, mais qui n'est pas Partie/Signataire	Non applicable (=n'est pas un État de l'aire de répartition)
ACAP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
ACCOBAMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
AEWA	<input checked="" type="checkbox"/> X OUI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le phragmite aquatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
ASCOBANS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> xOUI
MdE sur le cerf de Boukhara	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur les dugongs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
EUROBATS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
Accord sur les gorilles	<input checked="" type="checkbox"/> X OUI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les flamants des hautes Andes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur les tortues marines IOSEA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur le phoque moine de l'Atlantique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur les cétacés des îles du Pacifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur l'oise des Andes à tête rousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur l'antilope Saïga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur les requins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur la grue de Sibérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur le courlis à bec grêle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur le cerf du sud andin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
Accord sur les phoques de la mer des Wadden	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI
MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI

III. ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION

III.1 Veuillez confirmer que le fichier Excel joint ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe I** pour lesquelles votre pays est un État de l'aire de répartition.

CONSEIL :

L'Article I(1)(h) de la Convention définit dans quel cas un pays est un Pays de l'aire de répartition pour une espèce donnée, en faisant aussi référence à la définition d'« aire de répartition » de l'Article I(1)(h). Le dernier désigne toutes les aires qu'une espèce migratrice habite, temporairement ou pas, traverse ou survole à n'importe quel moment de sa route migratoire normale.

Il y a des cas où il est difficile de déterminer la route migratoire « normale » d'une espèce et, par exemple, de distinguer celle-ci de comportements aberrants ou erratiques. Conformément à la [Décision 13.140](#), il a été demandé au Conseil scientifique d'élaborer une orientation pratique et des interprétations des termes "État de l'aire de répartition" et "erratique".. Entretemps, si vous hésitez, veuillez suivre l'interprétation qui selon vous sert au mieux les objectifs plus larges de la Convention. N'hésitez pas à consulter le Secrétariat à ce sujet.

Des remarques sur l'application de la Convention sur les Territoires d'Outre-mer/Régions Autonomes des Parties est disponible [ici](#)

CONSEIL :

Toutes les références sous le terme d'« espèces » doivent être entendues comme incluant les sous-espèces lorsqu'une Annexe de la Convention les précise ou lorsque le contexte l'exige ainsi.

Veuillez télécharger [ici](#) la liste des espèces inscrites à l'Annexe I pour votre pays

- Oui, la liste est correcte (veuillez télécharger le fichier pour confirmation, et inclure tout commentaire concernant les espèces individuelles)
- X Non**, des modifications sont nécessaires et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni (dans le fichier, veuillez sélectionner toutes les espèces concernées, y compris la source d'informations appuyant le changement et veuillez télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton).

CONSEIL :

Cette question vous demande de confirmer si la liste des espèces classées dans l'Annexe I existantes dans votre pays est correcte et, si ce n'est pas le cas, de détailler les amendements qui seraient nécessaires, y compris y compris la source d'information à l'appui de la modification.

Fournir cette information est requis par l'Article VI(2) de la Convention.

La question d'inclure davantage d'espèces dans les Annexes est adressée par d'autres processus, hors du cadre des rapports nationaux

III.2 Veuillez confirmer que le fichier Excel joint ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe II** pour lesquelles le pays est un état de l'aire de répartition.

CONSEIL :

Veuillez considérer la boîte Conseil de la question III.1 à propos de l'interprétation des termes « État de l'aire de répartition ».

Veuillez télécharger [ici](#) la liste des espèces inscrites à l'Annexe II pour votre pays

- Oui, le fichier est correct (veuillez télécharger le fichier pour confirmation, et inclure tout commentaire concernant les espèces individuelles)
- X Non**, des modifications sont nécessaires (dans le fichier, veuillez sélectionner toutes les espèces concernées et télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton ci-dessous)

CONSEIL :

Veuillez confirmer si la liste des espèces classées dans l'Annexe I existantes dans votre pays est correcte et, si ce n'est pas le cas, détailler toute modification nécessaire, y compris la source d'information à l'appui de la modification.

Fournir cette information est requis par l'Article VI(2) de la Convention.

Veuillez noter que les taxons classés dans l'Annexe II à un niveau supérieur que les espèces ont été ventilés au niveau des espèces, en ligne avec les références taxonomiques standards (voir [Résolution 12.27](#)). Un examen plus approfondi des espèces à considérer comme couvertes par les taxons supérieurs de l'Annexe II est en cours par le Conseil scientifique pendant la période intersessionnelle entre COP13 et COP14.

IV. INTERDICTION LÉGALE DE LA CAPTURE D'ESPÈCES DE L'ANNEXE I

IV : 1 La capture d'espèces de l'Annexe I est-il interdit par la législation nationale ou territoriale conformément à l'Article III(5) de la CMS ?

- Oui, pour toutes les espèces de l'Annexe I
- X** Oui, pour certaines espèces
- Oui, pour une partie du pays, ou un ou plusieurs territoires en particulier
- Non

[Si vous sélectionnez 'oui pour toutes les espèces de l'Annexe I', cette question apparaîtra]

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s) :

Veuillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.

[Champ de texte libre] [ajouter un (des) lien(s) et/ou télécharger un (des) document(s)]

CONSEIL :

Dans le cas où vos réponses dans n'importe quelle section de ce rapport font référence à des documents clés (comme ici), veuillez utiliser le bouton « téléchargement » pour fournir une copie de(s) document(s) concerné(s), et/ou fournir un lien d'un site web.

[Si vous sélectionnez oui pour 'certaines', cette question apparaîtra]

Veuillez indiquer dans le fichier Excel joint ci-dessous les espèces pour lesquelles la capture est interdite.

Veuillez télécharger [ici](#) la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

les espèces de l'annexe 1 de la CMS suivantes sont interdites de prélèvement et de capture. Il s'agit de : Gorilla Gorilla, Acinonyx jubatus, pelecanus onocrotalus.

Remarque : Les espèces comme Aythya nyroca, Falco naumanni, falco vespertinus sont proposées dans le projet d'élaboration de nouveaux textes d'application de la législation révisée et promulguée en 2020, et seront inscrites dans la liste des espèces dont la capture sera interdite.

Toute fois, le ramassage des œufs et petits oiseaux, est interdit par la législation nationale en vigueur

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s) :

Veuillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.

[Ces espèces sont classées en A, c'est-à-dire intégralement protégées] [ajouter un (des) lien(s) et/ou télécharger un (des) document(s)code de protection de la faune sauvage, en pièce jointe]

Si vous sélectionnez 'Oui pour une partie du pays', cette question apparaîtra]

Veuillez indiquer dans le fichier Excel joint ci-dessous les espèces pour lesquelles la capture est interdite.

Veuillez télécharger [ici](#) la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)

Veuillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.

[Champ de texte libre]

IV.2 Dérogations: Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I **est** interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction pendant la période de rapport?

[Ceci n'apparaîtra que si l'utilisateur sélectionne 'Oui pour toutes les espèces de l'Annexe I' ou 'Oui pour certaines' à la question précédente]

- Oui
- X** Non

Si oui, veuillez indiquer les cas individuels et fournir des détails sur les circonstances, dans le fichier Excel lié ci-dessous, quelles espèces, quelles raisons parmi celles de l'Article III(5) (a) à (d) de la CMS justifient la dérogation, toute limitation temporelle ou spatiale applicable à cette dérogation et la nature des "circonstances

extraordinaires" qui rendent cette dérogation nécessaire.

[Veuillez télécharger la liste des espèces ici](#), sélectionner toutes celles qui s'appliquent et télécharger le fichier modifié en utilisant le bouton pour pièces jointes ci-dessous.

CONSEIL :

Les Parties sont invitées à fournir des informations spécifiques sur les cas où une exception a été accordée pendant la période de référence. Il ne s'agit pas d'informations sur les exceptions qui pourraient être théoriquement possibles ou sur les exceptions qui ont eu lieu avant la période de référence.

D'après l'Article III(5) de la Convention, des dérogations à une interdiction légale de prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I peuvent se faire uniquement pour une (ou plusieurs) des raisons spécifiées dans les alinéas (a)-(d) de cet Article.

Pour toutes les espèces que vous ajoutez sur le tableau, vous devez identifier (dans la deuxième colonne du tableau du fichier Excel) au moins une de ces raisons, qui justifie la dérogation relative à cette espèce. Dans le cas où vous identifiez la raison (d) comme pertinente, veuillez expliquer (dans la troisième colonne) la nature de ces « circonstances extraordinaires » concernées.

Veuillez donc s'il-vous-plait déclarer quelles sont les limites spécifiques obligatoires de temps et d'espace dans chacun des cas, en utilisant la troisième colonne ; et veuillez indiquer la date à laquelle chaque dérogation a été notifiée au Secrétariat conformément à l'Article III(7).

Veuillez tenir compte des rapports de consultation soumis à la CITES qui peuvent être pertinents pour répondre à cette question.

IV.3 Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est **pas** interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?

[\[ceci n'apparaît que si 'Oui pour certaines espèces' ou 'Oui pour une partie du pays' ou 'Non' a été sélectionné dans 'La capture d'espèces de l'Annexe I est-elle interdite par la législation nationale conformément à l'Article III\(5\)' de la CMS ?\]](#)

- X Oui
 Non

Si oui, veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'appliquent:

- Législation à l'étude
 Législation en cours d'élaboration
 Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année [\[insérer l'année ...\]](#)
 Autre (veuillez préciser) **[révision en cours, des Textes d'application de la législation actualisée en 2020, qui prendra en compte les espèces de l'Annexe 1 non inscrites sur la liste A]**
 Si non, veuillez fournir des informations supplémentaires sur les circonstances [\[texte libre\]](#)

IV.4 Y a-t-il des navires battant pavillon de votre pays qui procèdent de façon délibérée à des captures d'espèces inscrites à l'Annexe I en dehors des limites de juridiction nationale de votre pays?

- Oui
 X Non
 Inconnue

Si oui, veuillez fournir des informations sur les circonstances de la capture, y compris, où cela est possible, tout plan futur concernant ces captures. [\[zone de texte libre\]](#)

CONSEIL :

Fournir cette information (en incluant, le cas échéant, l'information concernant des futurs plans) est requis par l'Article VI(2) de la Convention. Les circonstances de la capture doivent normalement inclure les espèces capturées, ainsi que les modalités et la fréquence de la capture.

V. SENSIBILISATION

(SPMS Objectif 1: Les individus sont conscients des multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que des mesures qu'ils peuvent prendre pour les conserver et pour assurer la durabilité de toute utilisation.)

V.1 Veuillez indiquer les mesures prises par votre pays au cours de la période de rapport pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, leurs habitats et leurs systèmes migratoires (veuillez noter que les réponses données à la section XVIII sur l'Objectif 15 du SPMS peuvent également être pertinentes). (cochez tout ce qui s'applique)

- Campagnes sur des thèmes spécifiques
- Programmes d'enseignement dans les écoles ou les collèges
- Publicité dans la presse et les médias, y compris les médias sociaux
- X Célébrations, expositions et autres événements communautaires
- Engagement de groupes d'intervenants spécifiques
- Publications spéciales
- Interprétation dans les réserves naturelles et autres sites
- Autre (veuillez préciser) [texte libre]
- Aucune mesure n'a été prise

CONSEIL :

La sensibilisation qui démontre le travail effectué pour atteindre la cible 1 peut inclure des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans divers documents de la CMS, tels que la [Résolution 11.8 \(Rev.COP12\)](#) (Plan de communication, d'information et de sensibilisation), la [Résolution 11.9 \(Rev.COP13\)](#) (Journée mondiale des oiseaux migrateurs) ainsi qu'un certain nombre d'autres Résolutions et Décisions qui comportent des dispositions spécifiques sur la sensibilisation, notamment la [Résolution 13.6](#) (Déclin des insectes), la [Résolution 12.6](#) (Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices), la [Résolution 12.11 \(Rev.COP13\)](#) (Voies de migration), la [Résolution 12.17](#) (Conservation et gestion des baleines et de leur habitats dans la région de l'Atlantique sud), la [Résolution 12.19](#) (Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), la [Résolution 12.20](#) (Gestion des débris marins), la [Résolution 12.21](#) (Changement climatique et espèces migratrices), la [Résolution 12.25](#) (Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices), la [Résolution 11.16 \(Rev.COP13\)](#) (La Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs), la [Résolution 11.17 \(Rev.COP13\)](#) (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie AEMLAP), la [Résolution 11.24 \(Rev.COP13\)](#) (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale), la [Résolution 11.31](#) (Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage à l'intérieur et au-delà des frontières), la [Résolution 8.12 \(Rev.COP12\)](#) (L'amélioration de l'état de conservation des rapaces et des hoboux dans la région d'Afrique-Eurasie), la [Décision 13.95](#) (Conservation et gestion du guépard et du lycaon) et la [Décision 13.113](#) (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices).

Les questions suivantes n'apparaissent que si une action a été sélectionnée dans " Au cours de la période considérée, veuillez indiquer les mesures prises par votre pays pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires".

V.2 Veuillez indiquer tout élément spécifique des Résolutions [11.8 \(Rev. COP12\)](#) (Plan de communication, d'information et de sensibilisation) et [11.9 \(Rev.COP13\)](#) (Journée mondiale des oiseaux migrateurs) de la COP de la CMS qui a été particulièrement mis en avant par ces actions.

- La stratégie de Communication du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche en lien avec la Lutte Contre la Criminalité Faunique en RCA, (horizon 2025),
- la célébration chaque année de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs sur les différents thèmes proposés par le secrétariat de l'AEWA en collaboration avec la CMS]

V.3 Dans l'ensemble, dans quelle mesure ces mesures de sensibilisation ont-elles permis d'atteindre leurs objectifs ?

- 1 très peu d'impact
- 2 faible impact
- X 3 bon impact
- 4 impact positif important
- inconnu

CONSEIL :

Si l'impact des actions de sensibilisation a été évalué par (par exemple) des études d'évaluation de projet ou des enquêtes de suivi de l'attitude du public au cours de la période de référence, celles-ci fournissent une base pour répondre à cette question. Si l'évaluation a impliqué un type quelconque de mesure quantitative de l'impact, veuillez préciser. Il est reconnu que de telles études d'évaluation ne sont pas toujours disponibles, auquel cas il est acceptable de baser votre réponse sur un jugement subjectif éclairé. Sinon, s'il n'y a vraiment aucune base pour former un tel jugement, veuillez sélectionner "Inconnu". La question V.4 vous donne la possibilité d'expliquer la base sur laquelle vous avez répondu à la question V.3.

V.4 Veuillez indiquer le ou les principaux éléments qui ont été saisis pour servir en tant que preuve pour réaliser cette évaluation.

[Réactions positives du public et auditeurs des radios, puis les téléspectateurs de la télévision nationale, les parties prenantes, et les participants aux événements, pendant les célébrations ou suite aux émissions réalisées à l'occasion des JMOM de 2019 à 2022]

VI. INTÉGRATION DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS D'AUTRES SECTEURS ET PROCESSUS

(SPMS Objectif 2 Les multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats ont été intégrées aux niveaux international, national et local dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification, y compris des moyens de subsistance, et sont intégrées dans les comptes nationaux, selon qu'il convient, et dans les systèmes de production de rapports.)

VI.1 La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans les stratégies et/ou processus de planification nationaux ou locaux de votre pays en matière de développement, de réduction de la pauvreté et/ou de moyens de subsistance ?

- X** Oui
 Non

Si oui, veuillez détailler :

[Les documents de planification tels que les plans d'aménagement et de gestion des Aires protégées, élaborés et mise en oeuvre avec le soutien des partenaires techniques et financiers, prévoient l'accompagnement des communautés locales et autochtones, à travers des soutiens aux Activités génératrices de Revenus avec l'implication des autres secteurs d'activités comme l'agriculture, l'élevage, les mines en vue de réduire la pauvreté et fournir les moyens de subsistance.]

CONSEIL:

Notez que ces stratégies/processus de planification peuvent être pertinents pour les objectifs, actions, étapes, programmes, initiatives et/ou activités décrits dans divers documents de la CMS, tels que les Décisions [13.95](#) (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), et [13.116](#) (Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices). Veuillez faire référence à tout document pertinent de la CMS dans votre réponse, le cas échéant.

VI.2 Est-ce que votre pays intègre les "valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats" mentionnées dans l'Objectif 2 de la SPMS dans d'autres processus nationaux de notification?

- X** Oui
 Non

Par exemple, l'Agenda 2030, les rapports pour la Commission baleinière internationale, la CDB, les directives européennes sur la nature, etc.

Si oui, veuillez détailler :

[Rapport National Global de Suivi de Mise en oeuvre des ODD en RCA, la stratégie national de la CDB, la Stratégie Nationale de réduction des Risques de catastrophes naturelles, la stratégie nationale du Développement Durable et de l'Environnement, Contribution Déterminée au niveau National(CDN), les législations en matière de l'Environnement, faunique et forestière,]

CONSEIL:

Les réponses à cette question doivent être axées sur les processus de rapport du pays plutôt que sur les plans et les réglementations au sein du pays. Cette question a pour but de comprendre si les valeurs des espèces migratrices et des habitats figurent dans d'autres rapport nationaux auxquels votre pays participe, tels que le rapport à d'autres AEM sur la biodiversité, la Commission baleinière internationale, la Commission européenne, etc.

VI.3 Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) des organisations non gouvernementales et/ou de la société civile dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

**[-Signature de procoles de Partenariat Public Privé (PPP) avec les ONGs suivantes: WCS, WWF, African Parks Network,
 -Signature de protocoles de collaborations avec les ONG de la société civile: cas du Centre d'Information et education Environnementale pour le Développement Durable (CIEDD)
 - Sensibilisations, respect et application des engagements pris en faveur de la conservation de la Biodiversité]**

VI.4 Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) du secteur privé dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

[respect des engagements des sociétés de safaris en terme de statut de conservation de certaines espèces, des périodes de chasse sportives, des quotas de prélèvement des espèces autorisées et les cahiers de charge]

VI.5 La législation et les réglementations de votre pays concernant les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et les évaluations environnementales stratégiques (EES) considèrent-elles les obstacles possibles à la migration, les effets transfrontaliers sur les espèces migratrices, et les impacts sur les schémas et les aires de migration ?

- X Oui
 Non

Veillez décrire les obstacles et les défis à l'application de l'EIE et de l'EES en ce qui concerne les espèces migratrices, les leçons apprises et les besoins de renforcement des capacités.

- **les obstacles à l'application de l'EIE et de l'EES sont souvent due à l'insuffisance d'informations sur les espèces migratrices et les mesures liées à leur conservation, ainsi qu'à une faible communication sur les rapports de l'EIE et de l'EES**
- **Les leçons apprises sont : faible partage des résultats d'études (les rapports) avec les parties prenantes et les bénéficiaires des projets/programmes ; retard dans les procédures de déclassification pour la réalisation des EIE avant le démarrage des activités/mise en oeuvre de certains grands projets d'infrastructures ou d'investissement;**
- **Les défis sont, la prise en compte des résultats d'EIE avant tout démarrage des Projets**
- **Suspension de tout projet exécuté sans EIE**
- **Les besoins de renforcement de capacités sur la vulgarisation et l'application des réglementations et les législations relatives à l'études d'impact Environnemental et les évaluations environnementales stratégiques**

CONSEIL:

Veillez vous référer à la [Résolution 7.2 \(Rev.COP12\)](#) (Évaluation d'impact et espèces migratrices) et à la [Décision 13.130](#) (Développement d'infrastructures et espèces migratrices) pour plus d'informations sur l'évaluation d'impact environnemental (EIE) et l'évaluation environnementale stratégique (EES).

VI.6 Dans quelle mesure les considérations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices ont-elles été spécifiquement intégrées dans la politique et la législation nationales en matière d'énergie et de climat ?

[La politique et législation nationale en matière d'énergie (renouvelable) et du climat, prévoient les EIES pour éviter tous impacts négatifs sur la biodiversité notamment la destruction des habitats due à la déforestation, aux feux de brousse, à la production de bois d'énergie (charbon de bois)]

Veillez fournir tout exemple lié à cette politique et à cette législation.

[La politique forestière, le code de l'environnement, interdisent les pratiques des cultures surbutis, le déboisement abusif, les feux de brousse non contrôlés...]

CONSEIL:

Veillez vous référer à la [Résolution 12.21](#) (Changement climatique et espèces migratrices), la [Résolution 11.27 \(Rev.COP13\)](#) (Énergie renouvelable et espèces migratrices), la [Résolution 10.11 \(Rev.COP13\)](#) (Lignes électriques et oiseaux migrateurs) et la [Décision 13.108](#) (Soutien au groupe de travail sur l'énergie) pour plus d'informations.

VII. GOUVERNANCE, COHÉRENCE POLITIQUE ET LÉGISLATIVE

(SPMS Objectif 3: Les dispositions et les accords de gouvernance nationaux, régionaux et internationaux ayant un impact sur les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires ont été substantiellement améliorés, de sorte que les processus de politique générale, législatifs et de mise en oeuvre pertinents soient plus cohérents, responsables, transparents, participatifs, équitables et inclusifs.)

VII.1 Y a-t-il eu des [changements dans les]arrangements de gouvernance et accords affectant les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires dans votre pays, ou auxquels votre pays participe, [entraînant des améliorations] qui se sont améliorés au cours de la période considérée ?

- Oui
- Non, mais il est possible de le faire
- X** Non, parce que les arrangements en place satisfont déjà à tous les points de l'Objectif 3.

CONSEIL:

Cette question vise à comprendre les améliorations apportées aux dispositifs de gouvernance dans votre pays, ce qui peut potentiellement inclure des améliorations dans la politique, la législation, les processus de gouvernance, les plans, etc. Veuillez également prendre en compte les conseils ci-dessous dans la section VII.2..

Si oui, veuillez détailler

[\[texte libre\]](#)

[\[si oui à la question précédente\]](#)

Dans quelle mesure ces améliorations ont-elles contribué à atteindre l'Objectif 3 du Plan stratégique pour les espèces migratrices ?

Cochez une case

- 1 contribution minimale
- 2 contribution partielle
- 3 bonne contribution
- 4 contribution majeure
- Contribution inconnue

Veuillez décrire comment cette évaluation a été faite

[\[texte libre\]](#)

VII.2 Existe-t-il dans votre pays un comité ou autre arrangement de liaison entre divers agences gouvernementales/ministère, secteurs ou groupes au niveau national et/ou infranational qui s'occupe des questions de mise en œuvre de la CMS ?

- Oui
- X** Non

CONSEIL :

Il n'existe pas de modèle fixe pour ce que ces arrangements peuvent inclure, et c'est à chaque Partie Contractante de décider ce qui l'arrange le mieux dans ses propres circonstances. Des exemples peuvent inclure un groupe de pilotage avec des représentations d'autorités d'administration territoriale, un comité de coordination qui inclut le département du gouvernement en charge (ex. environnement) et travaillant avec d'autres départements (ex. agriculture, industrie) ; un forum qui réunit des gouvernements et des ONG ; un groupe de liaison qui relie les intérêts du secteur commerce et du secteur privé ; un forum d'acteurs avec des représentants de communautés indigènes et locales ; une équipe de coordination qui réunit les Point Focaux Nationaux pour chacune des EM concernant la biodiversité dans lesquelles le pays est une Partie (voir aussi question VII.3) ; ou autres mécanismes pertinents.

Ces mécanismes peuvent se concentrer spécifiquement sur des thématiques des espèces migratrices, ou bien elles peuvent aborder la mise en œuvre de la CMS conjointement à des processus associés, comme la coordination NBSAP, le Comité National Ramsar, etc.

[Manuel destinés aux Points Focaux Nationaux de la CMS et de ses instruments](#) peut s'avérer utile pour donner plus de contexte.

Si oui, veuillez détailler :

[\[texte libre\]](#)

VII :3 La collaboration entre les points focaux de la CMS et d'autres conventions mondiales ou régionales pertinentes a-t-elle lieu dans votre pays pour développer les approches coordonnées et synergiques décrites aux paragraphes 25-27 de la [Résolution 11.10 \(Rev. COP13\)](#) (*Synergies Et Partenariats*)?

Les conventions pertinentes peuvent inclure d'autres accords mondiaux tels que les conventions et accords relatifs à la biodiversité, la CCNUCC, la CNULD, ainsi que des accords régionaux y compris les Accords de la CMS. Cette collaboration peut également être pertinente pour aligner les efforts liés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, à l'Agenda 2030 pour le développement durable, à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et aux SPANB, comme décrit dans la [Résolution 13.1](#) (*Déclaration de Gandhinagar sur la CMS et le cadre mondial de la biodiversité pour l'Après-2020*) et la [Résolution 8.18 \(Rev.COP12\)](#) (*L'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et les plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité et dans les programmes de travail actuels et futurs relevant de la Convention sur la biodiversité biologique*)

- X Oui
 Non

Si oui, veuillez détailler :

[Organisation et Célébration des journées internationales, élaboration et validation des rapports nationaux, organisation et tenue des ateliers, partage des informations et de données, rapports et tout autres documents

Toutes ces actions sont menées conjointement avec les autres Points Focaux des autres Convention et Accords notamment, la CDB, RAMSAR, Désertification, CITES etc]

VII.4 Votre pays ou toute subdivision juridictionnelle de votre pays a-t-il adopté une législation, des politiques, initiatives ou des plans d'action durant la période de rapport qui encouragent la participation communautaire à la conservation des espèces inscrites à la CMS ?

- X Oui
 Non

Si oui, veuillez identifier la législation, les politiques, les initiatives ou les plans d'action concernés.

[-La politique Nationale de Gestion de la faune sauvage 2018-2028, prévoit l'implication des associations communautaires dans la gestion de leur Zone Cynégétique Villageoise(ZCV), en mettant en place une unité de Lutte antibraconnage (gardes chasse villageois) ;

-La législation Nationale en matière de la faune (loi 20.026 du 30 novembre 2020), prévoit à son paragraphe 2, les Aires fauniques communautaires. L'article 46 du code stipule que les Aires fauniques communautaires sont créés pour impliquer les communautés de base à la gestion de la faune ;

-Les plans de gestions des Aires protégées (Plan de gestion et de conservation de la future réserve de Biosphère du Complexe AP du Nord-est de la RCA(2023-2032), Plan de gestion du Parc National Mbaéré Boudingué, Plan d'Aménagement et de gestion des APDS), prévoient l'implication des communautés locales dans la gestion de la faune dans les ACC, ZCV, en les encourageant à contribuer à la surveillance des Aires contre le braconnage]

VIII. INCITATIONS

(SPMS Objectif 4: Les incitations incluant des subventions, néfastes pour les espèces migratrices et/ou leurs habitats sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les incidences défavorables ; et des incitations positives en faveur de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible avec les engagements au titre de la CMS et les autres obligations et engagements internationaux et régionaux en vigueur.)

VIII.1 Y a-t-il eu élimination, suppression progressive ou réforme des incitations nuisibles dans votre pays durant la période de rapport, ce qui a entraîné des avantages pour les espèces migratrices ?

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non, mais il est possible de le faire
- X** Non, parce qu'il n'existe pas de telles incitations.

Si oui ou en partie ou non, mais il est possible de le faire, veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

[texte libre]

CONSEIL :

Les incitations nuisibles, telles que décrites par la Convention sur la diversité biologique (CDB), "émanent de politiques ou de pratiques qui induisent un comportement non durable et nuisible à la biodiversité, souvent en tant qu'effets secondaires imprévus (et involontaires) de politiques conçues pour atteindre d'autres objectifs". Il peut s'agir de "subventions gouvernementales ou d'autres mesures qui ne tiennent pas compte de l'existence d'externalités environnementales, ainsi que de lois ou de pratiques coutumières régissant l'utilisation des ressources".

Cette question vous demande de fournir des faits concernant les mesures entreprises afin d'ajuster des incitations nuisibles, par exemple la réduction du financement consacré à ces incitations, une modification de la loi pour retirer une incitation en particulier, ou l'ajout de sauvegardes à une incitation pour minimiser son préjudice.

Bien que les Parties soient en principe censées faire rapport sur les développements survenus au cours de la période concernée par le rapport, compte tenu de la complexité de la question des incitations, les mesures rapportées pourraient bien inclure des initiatives lancées avant la période de rapport spécifique.

Dans la première partie de la question, qui fait référence aux « bénéfiques pour les espèces migratrices » qui en résultent, vous devriez avoir de bonnes raisons de croire que de tels avantages en auront résulté (ou en résulteront à l'avenir) ; mais cette question ne s'attend pas à une évaluation des résultats de conservation des mesures prises ; elle demande juste quelques faits sur ces mesures en elles-mêmes.

(Veuillez inclure toute l'information sur les résultats attribuables à la conservation).

VIII.2 Y a-t-il eu développement et/ou application d'incitations positives dans votre pays durant la période de rapport, qui se sont traduites par des avantages pour les espèces migratrices ?

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non, mais il est possible de le faire
- X** Non, parce qu'il n'y a aucune possibilité de le faire

Si oui ou en partie, veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais :

[texte libre]

CONSEIL :

Cette question vous demande de fournir des faits concernant les mesures entreprises pour développer ou appliquer des incitations positives. Par exemple, une augmentation du financement de ces incitations ou une modification de la loi pour introduire une nouvelle incitation. Veuillez prendre en compte les conseils fournis dans l'encadré ci-dessus concernant les incitations nuisibles lorsque vous envisagez les délais de déclaration.

Vous devriez avoir de bonnes raisons de croire que de tels avantages en auront résulté (ou en résulteront à l'avenir) ; mais cette question ne s'attend pas à une évaluation des résultats de conservation des mesures prises ; elle demande juste quelques faits sur ces mesures en elles-mêmes.

(Veuillez inclure l'information sur les résultats attribuables à la conservation).

IX. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

(SPMS Objectif 5: Les gouvernements, les secteurs clés et les parties prenantes à tous les niveaux ont pris des mesures ou ont mis en œuvre des plans pour une production et une consommation durables, en maintenant les incidences de l'utilisation des ressources naturelles, y compris des habitats, dans des limites écologiques sûres, afin de soutenir un état de conservation favorable des espèces migratrices et de maintenir la qualité, l'intégrité, la résilience et la connectivité écologique de leurs habitats et de leurs voies de migration.)

IX.1 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis en œuvre des plans ou pris d'autres mesures concernant la production et la consommation durables qui contribuent à l'atteinte des résultats définis dans l'Objectif 5 du SPMS ?

- X** Oui
 En cours d'élaboration / prévu
 Non

CONSEIL :

Veillez revoir la cible 5 et répondre "oui" à cette question si une mise en œuvre du type décrit a eu lieu, même si elle n'est pas encore achevée.

[\[si la réponse à la question précédente est "oui" ou "en cours de développement/prévu"\].](#)

Veillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en œuvre

[Elaboration et mise en œuvre des documents de planification en matière de production et consommation suivants : la Politique Nationale Agricole, le Programme National d'Investissement Agricole et Sécurité Alimentaire, Politique Nationale du Développement de l'Élevage, Stratégie Nationale des Produits Forestiers Non Ligneux. Pour cela, elle met en œuvre toutes ces politiques et stratégies pour produire et satisfaire les besoins des populations en produits agricoles, élevage et les Produits Forestiers Non Ligneux alimentaires]

Veillez décrire les éléments qui prouvent que les résultats qui découlent de ces mesures sont en train d'être visibles.

[- Disponibilité des produits agricoles, d'élevages et les Produits Forestiers Non Ligneux alimentaires pour la satisfaction des besoins de la population

-L'agriculture est la principale activité pratiquée par plus 70% de la population centrafricaine]

[\[si la réponse à la 1^{ère} question ci-dessus est non\]](#)

Qu'est-ce qui empêche davantage de progrès ?

[\[texte libre\]](#)

X. MENACES ET PRESSIONS AFFECTANT LES ESPÈCES MIGRATRICES, Y COMPRIS LES OBSTACLES À LA MIGRATION

(SPMS Objectifs 6+7: La pêche et la chasse n'ont aucun effet néfaste direct ou indirect important sur les espèces migratrices, leurs habitats ou leur voies de migration, et les incidences de la pêche et de la chasse restent dans des limites écologiques sûres; Les multiples pressions d'origine anthropique ont été réduites à des niveaux non préjudiciables pour la conservation des espèces migratrices ou pour le fonctionnement, l'intégrité, la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats.)

X.1 Lesquelles des pressions suivantes ont un impact négatif dans votre pays sur les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS ou leurs habitats?

CONSEIL :

Cette question vous demande d'identifier les pressions importantes dont on sait de manière fiable qu'elles ont un impact négatif réel sur les espèces migratrices inscrites à la CMS aujourd'hui. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les effets n'ont pas encore été démontrés.

CONSEIL :

Veuillez noter que, conformément aux termes de la Convention, "dans votre pays" peut, dans certaines circonstances, inclure des zones en dehors des limites juridictionnelles nationales où les activités de tout navire battant votre pavillon sont impliquées.

Prélèvement intentionnel

CONSEIL :

Veuillez noter qu'en vertu de l'article 1(i) de la Convention, le terme "prélèvement" désigne le fait de prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une quelconque des actions précitées

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact <i>1 = grave 2 = modéré 3 = faible</i>
<p>Chasse illégale</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>CONSEIL: <i>Veuillez consulter les conseils sous "Chasse légale" ci-dessous pour une clarification de la distinction entre la chasse illégale et légale.</i></p> </div>	<p>Loxodonta Africana (Annexe 2) 2 Loxodonta ciclotos (Annexe 2) 2 Pan troglodytes (Annexe 1 et 2) 3 Gorilla gorilla (annexe 1) 3 Acinonyx jubatus (Annexe 1) 3 Eudorcas rufifrons (Annexe 1) 3 Lycaon pictus (Annexe 2) 3 (les espèces confondues de la faune sauvage, y compris les autres espèces migratrices des annexes 1 et 2 de la CMS) 2</p>	
<p>Chasse légale</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>CONSEIL: <i>La chasse est considérée comme illégale dans ce contexte si elle est pratiquée d'une manière qui enfreint toute disposition des lois applicables au niveau local, national ou international. La chasse légale est celle qui est conforme à une telle disposition et/ou qui est explicitement autorisée par les lois applicables.</i></p> </div>	<p>-Panthera leo (Annexe II) 3 -Panthera pardus (Annexe II) 3 -Certaines espèces non inscrites aux annexes de la CMS fixées par le quota de la CITES ; 3 -Les oiseaux dont certains migrants (mais très rarement sollicités dans les attributions des quotas de prélèvement)</p>	

Autres récoltes et prélèvements

CONSEIL :

Cette catégorie « Autres récoltes et prélèvements » inclut les types de récolte et de prélèvement qui ne seraient pas considérés comme de la "chasse", conformément à la définition du prélèvement prévue par l'art. I, para. 1.i de la Convention. Des exemples pourraient inclure la collecte d'œufs, ou le prélèvement de parties ou de dérivés d'animaux, lorsque l'un d'entre eux est considéré comme ayant un effet néfaste sur une espèce migratrice inscrite à la CMS.

Commerce illégal	Panthera leo; panthera pardus	3
Empoisonnement délibéré	Panthera leo; panthera pardus, Lycaon pictus, Acinoxys jubatus	1

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre le prélèvement ?

[l'attribution des quotas de prélèvement des espèces autorisées pour la chasse, la poursuite judiciaire des délinquants en matière de chasse, la sensibilisation des transhumans qui empoisonnent les grands carnivores pour protéger leurs bétails]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le prélèvement ?

[-Le non respect des quotas de prélèvement attribués aux chasseurs légaux, -l'impunité de certains délinquants en matière de délits de chasse, - braconnage très développé pendant le moment d'insécurité sur le territoire]

CONSEIL:

Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 13.3** (Espèces de Chondrichthyens), **13.4** (Initiative sur les carnivores africains), **12.10** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **12.11 (Rev.COP13)** (Voies de migration), **12.12 (Rev.COP13)** (Plans d'action pour les oiseaux), **12.15** (Viandes d'animaux sauvages aquatiques), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.19** (Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), **11.15 (Rev.COP13)** (Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **11.16 (Rev.COP13)** (La prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs), **11.17 (Rev.COP13)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.18 (Rev.COP12)** (Plan d'action mondial pour le faucon sacré SAKERGAP), **11.21** (Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **11.22 (Rev.COP12)** (Capture de cétacés vivants dans leur milieu naturel à des fins commerciales), **11.31** (Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage à l'intérieur et au-delà des frontières), et les **Décisions 13.50** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **13.27-28** (Groupe de travail spécial sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée), **13.74** (Capture de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales) et **13.94** (Conservation et gestion du guépard et du lycaon).

Prises involontaires

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Prises accessoires	Pas d'information y relative	
Captures dans des engins de		

<p>pêche abandonnés, perdus ou rejetés d'une autre manière (ALDFG)</p>		
<p>Autres formes de prise involontaire</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>CONSEIL: <i>Il s'agirait de formes de prise autres que les prises accessoires ou les captures dans les ALDFG, dans lesquelles l'espèce n'est pas la cible de la prise. Il peut s'agir, par exemple, du tir accidentel d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS qui ressemblent à des espèces cibles légitimes et/ou se mélangent à elles, par exemple dans les zones d'alimentation ou pendant la migration ; du piégeage accidentel par des méthodes de piégeage non discriminatoires ; de l'enchevêtrement d'animaux terrestres dans des structures telles que des clôtures et des fils ; etc.</i></p> </div>	<p>Les poses des pièges pour la chasse est un mode de capture très répandu, utilisé par les chasseurs locaux, mais aucune donnée et information n'est enregistrée</p>	

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les prises accessoires ou les prises dans les ALDFG ?

[prise de conscience de certains chasseurs, suite de sensibilisation sur l'impact d'utilisation des pièges]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les prises accessoires ?

[-Poursuite voir intensification de poses des pièges surtout par les chasseurs locaux, - chasses effectuées les nuits qui n'épargnent pas les espèces protégées y compris les espèces migratrices des annexes de la CMS]

CONSEIL:
*Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 12.22** (prises accessoires), **12.20** (Gestion des débris marins), **11.21** (Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **10.15 (Rev.COP12)** (Proramme de travail mondial pour les cétacés) et **13.3** (Espèces de Chondrichtyens). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.*

CONSEIL:
Veuillez fournir des informations sur toute tendance significative dans les prises accessoires d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, notamment celles qui figurent à l'Annexe I. En lien avec les conseils donnés sur la partie générale de la question X.1, il s'agit d'un exemple clé où vous êtes encouragés à penser aux activités en dehors des limites juridictionnelles nationales de tout navire battant pavillon de votre pays (en plus de toute autre circonstance dans laquelle les prises accessoires constituent une pression notable sur les espèces concernées).

Collisions et électrocution

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Lignes électriques (collision et electrocution)	Inconnue	
Éoliennes	inconnue	
Autres collisions <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>CONSEIL: Les exemples incluent les collisions avec des bâtiments et des infrastructures autres que les lignes électriques et les éoliennes, les collisions avec des navires, les collisions avec d'autres véhicules tels que les voitures, les trains et les avions, etc.</p> </div>	Cas Rare (aucune information recueillie sur ces cas)	

Quels sont les progrès les plus importants réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les collisions et les électrocutions ?

[Aucun]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les collisions et les électrocutions ?

[Aucune]

CONSEIL:
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 7.4** (Électrocution d'oiseaux migrateurs), **7.5 (Rev.COP12)** (Éoliennes et espèces migratrices), **10.11 (Rev.COP13)** (Lignes électriques et oiseaux migrateurs), **11.17 (Rev.COP13)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.27 (Rev.COP13)** (Énergie renouvelable et espèces migratrices), et **12.10** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie).

Autres mortalités

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Prédation <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>CONSEIL: La prédation à signaler ici comprend toutes les espèces prédatrices ayant un effet appréciable, qu'elles soient indigènes ou non, y compris celles considérées comme des espèces exotiques envahissantes.</p> </div> Maladie	Aucune information ou donnée disponible sur ce cas	

<p>Empoisonnement accidentel/indirect</p> <p>CONSEIL: <i>Il peut s'agir par exemple de la mortalité résultant de l'utilisation de substances toxiques dans l'agriculture (pesticides, fongicides, algicides), pour le contrôle des prédateurs dans la gestion du gibier, les traitements pharmaceutiques vétérinaires et l'utilisation du plomb pour la chasse et la pêche.</i></p>	<p>Les cas d'empoisonnement concernent beaucoup plus les éleveurs transhumans, qui utilisent des produits toxiques pour riposter contre les félins qui sont des prédateurs de leurs bétails. Aussi, l'utilisation des pesticides pour le traitement en agriculture</p>	<p>2</p>
<p>Événements d'échouage inexplicables</p>		

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les autres formes de mortalité ?

[Mesure contre les maladies Zoonotiques]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres formes de mortalité ?

[cas de zoonoses, enregistrés]

CONSEIL:
*Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que) les **Résolutions 11.15 (Rev.COP13)** (Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **12.6** (Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices), **13.4** (initiative sur les carnivores africains), **13.6** (déclin des insectes), et les **Décisions 13.50** (conservation des vautours d'Afrique-Eurasie) et **13.94** (conservation et gestion du guépard et du lyaon).*

Espèces exotiques et/ou envahissantes

<p>Pression</p>	<p>Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail</p>	<p>Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible</p>
<p>Espèces exotiques et/ou invasives</p> <p>CONSEIL: <i>Les impacts autres que la prédation doivent être considérés ici. Il peut s'agir, par exemple, de la modification de l'habitat (réduction de l'adéquation aux espèces migratrices concernées), de la concurrence interspécifique (réduction de la productivité de la population) et du croisement/hybridation (érosion génétique). Bien que des impacts similaires</i></p>	<p>Aucune information y relative</p>	

puissent également être associés aux espèces indigènes, les impacts causés par les espèces exotiques/invasives devraient faire l'objet de réponses dans cette section.

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les espèces exotiques et/ou envahissantes ?

[Aucune]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les espèces exotiques et/ou envahissantes ?

[Aucune]

CONSEIL:

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que [Résolution 11.28](#) (Activités futures de la CMS concernant les espèces exotiques envahissantes).

Perturbation et dérangement

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
<p>Perturbation</p> <p>CONSEIL: Dans ce contexte, la perturbation peut inclure toute intrusion ou activité humaine qui s'ajoute aux niveaux de fond normaux et qui risque de perturber de manière significative l'alimentation, la reproduction, le perchage ou tout autre comportement des animaux migrants, ou d'augmenter sensiblement leur niveau de stress, d'une manière qui peut affecter négativement leur niveau de nutrition, leur productivité de reproduction ou leur espérance de vie. (Les perturbations dues à la lumière ou au bruit sous-marin doivent être signalées séparément dans la rubrique "pollution" ci-dessous).</p>	<p>Toutes les espèces et leurs habitats, perturbés par les actions anthropiques modifiant les habitats d'animaux : Feux de brousse, déboisement abusif</p>	<p>2</p>

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les perturbations et les dérangements ?

[Aucune]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les perturbations et les dérangements ?

[Aucune]

CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 12.16** (Interaction récréative ans l'eau avec des mammifères marins), **11.29 (Rev.COP12)** (Observation de la vie sauvage marine en bateau dans le cadre d'un tourisme durable), **13.4** (Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique) et la **Décision 13.66** (Observation de la vie sauvage marine)

Pollution

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Déchets marins (y compris les plastiques)		
Pollution lumineuse	Cas non enregistré	
Bruit sous-marin	Cas non enregistré	
Autres pollutions	Utilisation des pesticides ou insecticides pour tuer/capter les espèces aquatiques (aucune donnée disponible sur les espèces tuées par poisons)	
<p>CONSEIL: La pollution peut être physique, chimique ou biologique. En examinant ce qu'il peut être pertinent de signaler, il convient de prêter attention aux effets potentiels de plusieurs polluants combinés dans un environnement donné, et pas seulement à leurs risques individuels pris isolément.</p>		

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la pollution?

[Sensibilisation lors des Journées Mondiales des oiseaux Migrateurs sur la problématique de la pollution]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la pollution ?

- Non maîtrise de l'impact de la pollution sur les animaux, les oiseaux et les humains
- Non maîtrise de gestion de déchets et plastiques par le public

CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 13.5** (Lignes directrices relative à la pollution lumineuse dont est victime la faune sauvage), **12.14** (Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et d'autres espèces migratrices), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.20** (Gestion de déchets marins), **7.3 (Rev.COP12)** (Marées noires et espèces migratrices)et la **Décision 13.122** (Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires).

Destruction/ dégradation de l'habitat

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perte/destruction de l'habitat Cas existant, mais les espèces migratrices victimes ne sont pas enregistrées (y compris la déforestation)	Cas existant, mais les espèces migratrices victimes ne sont pas enregistrées	2
Dégradation de l'habitat	Cas existant, mais les espèces migratrices victimes ne sont pas enregistrées	2
Exploration/extraction minière	Cas existant, mais les espèces migratrices victimes ne sont pas enregistrées	1
Utilisation non durable des terres et des ressources	Cas existant, mais les espèces migratrices victimes ne sont pas enregistrées	2
Urbanisation		
Trop/trop peu d'eau		
Feu	Cas existant, mais les espèces migratrices victimes ne sont pas enregistrées	1
Obstacles physiques		

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la destruction/dégradation de l'habitat?

[Prise de conscience de certaines populations sur les impacts de la dégradation de l'habitat de la faune sauvage et l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la destruction/dégradation des habitats ?

[Intensification de la dégradation de l'habitat suite des activités agricoles non durable, pastoralisme, production de bois d'énergie, exploitation minière et forestière]

CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions** [13.3](#) (Espèces de Chondrichthyens), [13.6](#) (Déclin des insectes), [12.7 \(Rev.COP13\)](#) (Le rôle des réseaux écologiques pour la conservation des espèces migratrices), [12.11 \(Rev.COP13\)](#) (Voies de migration), [12.12 \(Rev.COP13\)](#) (Plans d'action pour les oiseaux), [12.13](#) (Aires importantes pour les mammifères marins), [12.17](#) (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), [12.19](#) (Validation du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), [12.24](#) (Promouvoir les réseaux d'aires marines protégées dans la région de l'ASEAN), [12.25](#) (Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices), [12.26 \(Rev.COP13\)](#) (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices), [11.17 \(Rev.COP13\)](#) (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), [11.18 \(Rev.COP12\)](#) (Plan d'action mondial pour le faucon sacré SAKERGAP), [11.21](#) (Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), [11.24 \(Rev.COP13\)](#) (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale), et les **Décisions** [13.50](#) (conservation des vautours d'Afrique-Eurasie) et [13.94](#) (conservation et gestion du guépard et du lycaon).

Changement climatique

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Changement climatique	Toutes les espèces	2

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de changement climatique?

[Elaboration des stratégies et plans d'actions visant la promotion des mesures d'Adaptation aux Changement Climatique : Stratégie Nationale REDD+, Contribution Déterminée au niveau National, Stratégie Nationale de réduction des risques de catastrophes et Adaptation au Changement Climatique]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le changement climatique ?

[Les moyens limités de mise en oeuvre des stratégies et plans d'Actions, très peu de mobilisation des ressources pour exécuter des projets/Programmes y relatifs, Non maîtrise des causes du changement climatique par bon nombre de cocitoyens et les communautés locales, faible sensibilisation sur la problématique du Changement climatique]

CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, telle que la [Décision 13.126](#) (Changement climatique et espèces migratrices).

Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Manque de connaissances	Les oiseaux migrateurs et certains mammifères terrestres	3
Législation inadéquate		
Application inadéquate de la législation	Toutes les espèces	2
Gestion transfrontalière inadéquate	Toutes les espèces	1

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?

[Elaboration des stratégies de communication, de gestion des Aires Protégées, révision des législations, contrat de partenariat Public Privé avec les ONG internationales de conservation de la faune]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?

[Faible niveau de mise en oeuvre des stratégies, faible application de la législation par la chaine pénale sur les délits en matière faunique]

Autres

Pression	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact <i>1 = grave</i> <i>2 = modéré</i> <i>3 = faible</i>

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière d'autres pressions?

[Lutte contre le Braconnage, Sensibilisation en faveur de la protection de l'environnement et défense contre les actions anthropiques (destruction des habitats de la faune sauvage)]

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres pressions ?

[Accroissement des activités anthropiques]

X.2 Est-ce que votre pays a adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (b) de la CMS s'attaquant spécifiquement aux obstacles à la migration ?

L'Article III(4)(b) de la CMS stipule : « *Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible* »

- Oui
 X Non

CONSEIL:

*Cette question a pour but de signaler spécifiquement toute nouvelle législation ou mesure nationale **traitant des obstacles à la migration**. Les informations pertinentes ne comprennent pas les mesures générales de conservation.*

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la législation ou mesure concernée :
[Texte libre] [ajouter le(s) lien(s) et / ou télécharger le(s) document(s)]

XI. ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

(SPMS Objectif 8: L'état de conservation de toutes les espèces migratrices, et plus particulièrement des espèces menacées, s'est considérablement amélioré dans l'ensemble de leurs aires de répartition)

XI.1 Quels changements majeurs (le cas échéant) dans l'état de conservation des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS (par exemple des changements dans les catégories de la liste Rouge Nationale) ont été enregistrés dans votre pays au cours de la période couverte par le présent rapport ?

« L'état de conservation » des espèces migratrices est défini à l'article I(1)(b) de la Convention comme « l'ensemble des influences qui, agissant sur cette espèce migratrice, peuvent affecter à long terme sa répartition et l'importance de sa population » ; et quatre conditions pour que l'état de conservation soit considéré comme "favorable" sont énoncées à l'article I(1)(c).

Si plus de lignes sont nécessaires, veuillez télécharger un fichier Excel détaillant une liste plus longue d'espèces.

CONSEIL :

Cette question met l'accent sur les "changements majeurs" survenus au cours de la période couverte par le rapport. Des informations ne sont attendues ici que lorsque des changements de statut particulièrement notables se sont produits, tels que ceux qui pourraient être représentés par une reclassification du statut de menace de la Liste rouge nationale pour une espèce (ou sous-espèce, le cas échéant) donnée. Veuillez indiquer si une espèce inscrite aux Annexes de la CMS s'est éteinte ou a disparu de votre pays - ou a été réintroduite/rétablie/établie - pendant la période de rapport (ou avant si elle n'a pas été rapportée précédemment à la CMS).

Veuillez également noter que l'on ne vous interroge que sur la situation dans votre pays. Les informations sur les tendances mondiales et les reclassifications mondiales de la Liste rouge, etc. seront communiquées à la CMS par d'autres moyens en dehors du processus de rapport national.

Mammifères terrestres (Chauves-Souris non compris) :

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires
Panthera pardus	Protégé(A) à partiellement protégé (B)	Code de protection de la faune de 1984	Classification de la CITES

Mammifères aquatiques :

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Chauves-Souris :

Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Oiseaux

Espèce/sous-espèce <i>(indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)</i>	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Reptiles

Espèce/sous-espèce <i>(indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)</i>	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Poisson

Espèce/sous-espèce <i>(indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)</i>	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

Insectes

Espèce/sous-espèce <i>(indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)</i>	Changement de statut (y compris la période concernée)	Référence de la source	Commentaires

XII. COOPÉRATION POUR CONSERVER LES SYSTÈMES MIGRATOIRES

(SPMS Objectif 9 : L' action et la coopération internationales et régionales entre les États pour assurer la conservation et la gestion efficace des espèces migratrices traduisent pleinement une approche fondée sur les systèmes migratoires, par laquelle tous les États qui partagent une responsabilité pour les espèces concernées entreprennent de telles actions d'une manière concertée.)

XII.1 Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il initié ou participé à l'élaboration de propositions pour de nouveaux Accords de la CMS, y compris des Mémoires d'Accord, afin de répondre aux besoins des espèces de l'Annexe II?

Par ex. Développements suite aux conseils donnés dans les [Résolutions 12.8](#) et [13.7](#)

- Oui
 Non

Si oui, veuillez détailler.

[\[texte libre\]](#)

XII.2 Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les non-Parties à adhérer à la CMS et à ses Accords connexes ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser quels pays ont été contactés.

[\[Ajouter une liste déroulante des pays, permettant des sélections multiples\]](#)

XII.3 Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il participé à la mise en œuvre d'actions concertées au titre de la CMS (comme indiqué dans la [Résolution 12.28 \(Rev.COP13\)](#), pour répondre aux besoins des espèces migratrices concernées ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez décrire les résultats de ces actions obtenus à ce jour

[\[texte libre\]](#)

CONSEIL:

Si un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions concertées a été soumis à la COP et/ou au Conseil scientifique au cours de la période considérée, les Parties peuvent se référer à ce rapport plutôt que de répéter les mêmes informations en répondant à cette question (veuillez indiquer le numéro du document).

XII.4 D'autres mesures ont-elles été prises qui ont contribué à l'atteinte des résultats définis dans l'Objectif 9 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (*tous les États concernés s'engageant dans une coopération en matière de conservation des espèces migratrices selon des modalités qui reflètent pleinement une approche des systèmes migratoires*)?

Par ex. les mesures de mise en œuvre des Résolutions [12.11 \(Rev.COP13\)](#) (Voies de migration) et [12.17](#) (Baleines de l'Atlantique Sud), et des Décisions [13.36](#) (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs), [13.41](#) (Voies de migration), [13.95](#) (Conservation et gestion du guépard et du lycaon) et [13.108](#) (Soutien au groupe de travail sur l'énergie).

- Oui
 Non

Si oui, veuillez détailler:

[\[texte libre\]](#)

XII.5 Votre pays a-t-il mobilisé des ressources et/ou pris des mesures pour promouvoir et traiter la connectivité écologique et sa fonctionnalité dans les processus internationaux pertinents ?

Par e., le cadre pour l'après-2020, l'Agenda 2030 pour le développement durable, la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, etc.

- Oui
- X Non

CONSEIL:

Veillez décrire les initiatives visant à mettre en œuvre la [Décision 13.113 a\)](#)

Si oui, veuillez détailler

[\[texte libre\]](#)

XIII. MESURES DE CONSERVATION PAR ZONE

(SPMS Objectif 10 : Tous les habitats et les sites essentiels pour les espèces migratrices sont recensés et font l'objet de mesures de conservation par zone, afin de maintenir leur qualité, intégrité, résilience et fonctionnement, conformément à l'application de l'Objectif 11 d'Aichi, étayées si nécessaire par une planification de l'utilisation des terres et une gestion des paysages respectueuses de l'environnement et à une échelle plus large.)

XIII.1 Des habitats et sites critiques pour les espèces migratrices ont-ils été identifiés (par exemple par un inventaire) dans votre pays ?

- Oui, entièrement
- En partie - dans une large mesure
- Partiellement - dans une mesure faible ou modérée
- Non

CONSEIL :

La CMS n'a pas de définition formelle de ce qui constitue un site ou un habitat « critique » pour les espèces migratrices. C'est aux compilateurs de rapporter toute interprétation qui pourrait être utilisée au niveau national, ou à eux d'utiliser des avis d'experts informés.

Quelques réflexions utiles sur la question peuvent être trouvées dans « [Réseaux écologiques: examen stratégique des aspects liés aux espèces migratrices](#) » présenté à la COP11 et l' « [Outil des réseaux de sites critiques](#) » développé sous les auspices de l'AEWA et de la Convention Ramsar

Quelles sont les principales lacunes et priorités à combler, s'il y a lieu, afin de parvenir à une identification complète des habitats et des sites essentiels pertinents pour atteindre l'Objectif 10 du SPMS ?

[Disponibilités financières très limité ne permettant pas la réalisation d'inventaires nationaux de la faune, les priorités à combler sont entre autre, la mobilisation des ressources, renforcement de capacités(humain, materiel) des structures en charge de la conservation de la faune]

CONSEIL :

Vous voudrez peut-être tenir compte de ceci en terme de types d'habitats, et/ou de couverture géographique/facteurs de répartition, et/ou de couverture d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires particuliers, et/ou de facteurs concernant la connectivité fonctionnelle.

XIII.2 La contribution du réseau d'aires protégées du pays à la conservation des espèces migratrices a-t-elle fait l'objet d'une évaluation?

- Oui
- En partie / pour certaines aires
- En cours d'élaboration
- Non

CONSEIL :

La « contribution » peut se rapporter aux types d'habitats, et/ou aux facteurs de couverture/répartition géographique, et/ou à la couverture d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires particuliers, et/ou aux facteurs concernant la connectivité fonctionnelle, et/ou à tout autre facteur jugé pertinent pour la réalisation de l'objectif 10 du SPMS.

(Si vous disposez d'informations sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion, veuillez ne pas les inclure ici, mais fournissez-les plutôt dans votre réponse à la question XIII.4).

Si oui ou en partie, veuillez détailler

[\[texte libre\]](#) [\[ajouter des hyperliens et/ou de télécharger des documents\]](#)

XIII.3 Votre pays a-t-il adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (a) de la CMS ("Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent: a) de conserver et, lorsque cela est possible et approprié, de restaurer ceux des habitats de ladite espèce qui sont importants pour écarter de cette espèce le danger d'extinction")?

- X Oui
- Non

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la législation ou de la mesure concernée :

[Le nouveau de gestion de la faune et des Aires protégées promulgué en 2020, dont les textes d'application sont encours d'élaboration] [ajouter des hyperliens et/ou de télécharger des documents] cf la nouvelle législation en pièce-jointe

XIII.4 En ce qui concerne les aires protégées de votre pays qui sont importantes pour les espèces migratrices, des évaluations de l'efficacité de leur gestion ont-elles été entreprises, pendant la période considérée ?

- Oui
 X En partie / pour certaines aires
 En cours d'élaboration
 Non

Si oui, veuillez fournir une référence et/ou détailler ce qui est couvert :

[texte libre]

XIII.5 Au-delà des aires protégées, d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires sont-elles mises en œuvre dans votre pays d'une manière qui bénéficie aux espèces migratrices ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez détailler :

[Le contrôle des activités de la chasse sur la base de la réglementation en vigueur: Application de la loi par les agents d'application des lois en vigueur, au niveau des services déconcentrés]

XIII.6 Veuillez ajouter toute information particulière sur les mesures clés prises pour mettre en œuvre des dispositions spécifiques dans les Résolutions et Décisions pertinentes de la COP de la CMS, y compris par exemple :

- [Résolution 12.7 \(Rev.COP13\)](#) sur les réseaux écologiques
- [Résolution 12.13](#) sur les Aires Importantes pour les Mammifères Marins.
- [Résolution 12.24](#) sur les réseaux d'aires Marines protégées dans la Région de l'ASEAN.
- [Résolution 12.25](#) sur la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers.
- [Résolution 13.3](#) sur les espèces de chondrichthyens
- [Décision 116](#) sur les aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices

[En rapport avec la Décision 116, Le pays a signé un accord tri-partites avec les pays voisins notamment le Tchad, le Cameroun pour la lutte antibraconnage, ainsi qu'un protocole spécifique avec le Tchad pour la lutte contre le Braconnage et la transhumance dans les Aires protégées transfrontalières.

Aussi, le pays a signé un accords tri-partite avec le Cameroun et le Congo, pour la conservation de la faune dans les Aires protégées transfrotalière(la Tri-National-Sangha);

Dans les prochaines années, les mesures clés seront prise aux travers les futurs Plans d'actions qui seront élaboré et mis en oeuvre entre autre, le plans d'actions pour la conservation de l'Eudorcas rífifrons, les 4 espèces concernées par l'ACI, et le Plan d'Action de l'AEWA pour l'Afrique]

XIV. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

(SPMS Objectif 11 : Les espèces migratrices et leurs habitats qui fournissent des services écosystémiques importants sont maintenus ou restaurés dans un état de conservation favorable, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.)

XIV.1 Une évaluation des services écosystémiques associés aux espèces migratrices (contribuant à l'accomplissement de l'objectif 11 du SPMS) a-t-elle été entreprise dans votre pays depuis l'adoption du SPMS en 2014 ?

- Oui
- En partie/ En cours d'élaboration
- X Non

CONSEIL :

L'expression "associée aux" espèces migratrices permet de rendre compte de toute évaluation qui couvre les services écosystémiques des écosystèmes, des habitats ou des assemblages d'espèces qui comprennent des espèces migratrices. La question n'est donc pas de s'attendre à ce que vous vous limitiez à des évaluations axées uniquement sur une ou plusieurs espèces migratrices.

Pour qu'une évaluation plus large de la biodiversité soit pertinente ici, les espèces migratrices concernées doivent apporter une contribution identifiable aux services écosystémiques concernés. Par exemple, des contributions à la sécurité alimentaire, à la pollinisation, au tourisme, aux valeurs culturelles ou à d'autres formes de services écosystémiques.

Notez également les aspects particuliers à prendre en compte qui sont spécifiés dans le libellé de l'objectif de la SPMS. Pour la définition de la CMS de l'"état de conservation favorable", voir l'article I(1)(c) du texte de la Convention.

Si 'oui' ou 'En partie/En cours d'élaboration', veuillez détailler (y compris les références des sources, le cas échéant)

[texte libre]

XV. SAUVEGARDE DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

(SPMS Objectif 12 : La diversité génétique des populations sauvages d'espèces migratrices est sauvegardée, et des stratégies ont été élaborées et mises en oeuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique.

XV.1 Des stratégies pertinentes pour les espèces migratrices sont-elles élaborées ou mises en oeuvre pour minimiser l'érosion génétique de la biodiversité dans votre pays ?

- X Oui
 Non

CONSEIL:

Les stratégies à prendre en considération au titre de cette section ne doivent pas nécessairement porter spécifiquement sur les espèces migratrices, mais être suffisamment pertinentes par rapport à l'objectif de sauvegarde de la diversité génétique des populations sauvages.

Si oui, veuillez sélectionner les stratégies pertinentes: (cochez tout ce qui s'applique)

- Élevage en captivité
 Élevage en captivité et mise en liberté
 X Recherche sur le typage génétique
 Les archives/ référentiels de matériel reproductif
 Autre (veuillez préciser) [Programme d'habituation des primates basé sur le gorille]

XV.2 Veuillez décrire ces stratégies :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'aménagement de gestion des Aires protégées de Dzanga Sangha (APDS), la recherche écologique sur les grands singes et mangabeyes (surtout les groupes habitués) et autres espèces phares se fait à travers le Programme d'habituation des primates basé sur le gorille, exécuté dans les APDS, et consiste à suivre une ou plusieurs famille(s) de gorilles et les faire habituer à la présence humaine].

Recherche sur le typage génétique

[Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'aménagement de gestion des Aires protégées de Dzanga Sangha (APDS), une recherche sur la dynamique de population d'éléphant de forêts d'Afrique (Loxodonta cyclotis) est menée. Une carte d'identité est créée pour chaque éléphant. Ces cartes enregistrent avec de simples dessins les traits caractéristiques physiques saillants d'éléphants individuels tels que le sexe, classe d'âge, la forme des yeux et des trous dans les oreilles, la longueur estimée des défenses, la courbure, morphologie de la queue, les cicatrices du corps, etc. Ces cartes sont scannées et partagées avec d'autres chercheurs de la région TNS, pour le suivi des mouvements des éléphants entre les sites]

XVI. STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ

(SPMS Objectif 13: Des priorités pour une conservation et une gestion efficaces des espèces migratrices, de leurs habitats et des systèmes migratoires sont incluses dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en faisant référence, le cas échéant, aux accords et plans d'action de la CMS et à leurs organes d'exécution.)

XVI.1 La stratégie ou le plan d'action national pour la biodiversité (NBSAP) de votre pays, ou d'autres plans ou stratégies pertinents utilisés dans votre pays, abordent-ils explicitement les obligations de la CMS, les priorités en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires et la connectivité écologique ?

- X Oui
 Non

Si oui:

a. Veuillez fournir un lien vers la stratégie ou le plan d'action ou une pièce jointe à la stratégie ou au plan d'action.

[La politique Nationale de Gestion de la Faune sauvage, pages 6,] **[voir le document une pièce jointe]**

b. Veuillez identifier les éléments du plan/stratégie qui sont particulièrement pertinents pour les espèces migratrices, et mettre en évidence toute référence spécifique aux instruments CMS/CMS

[]

CONSEIL:

Veuillez indiquer, dans la mesure du possible, les numéros de pages, de sections/paragraphes, etc. spécifiques.

c. veuillez ajouter des commentaires sur la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action concerné.

[La politique n'est pas encore traduite dans bon nombre des stratégies et plans d'actions spécifiques]]

XVI.2 Veuillez fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'autres plans d'action pertinents (espèce unique, groupe d'espèces, etc.), initiatives, groupes de travail et programmes de travail dans votre pays qui n'ont pas été abordés dans les questions précédentes.

Par exemple, AEMLAP, Grande Muraille verte, Défi de Bonn, Plans d'action pour les oiseaux, Plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud, Groupe de travail sur l'énergie, Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, etc.

[\[texte libre\]](#)

Veuillez décrire le suivi et l'efficacité des mesures prises en ce qui concerne ces plans d'action, initiatives, groupes de travail et programmes de travail pertinents et leur intégration dans la mise en œuvre d'autres accords internationaux pertinents.

[\[texte libre\]](#)

CONSEIL:

En répondant à cette question, les rédacteurs peuvent fournir des liens vers des rapports pertinents dans le cadre d'autres Accords.

XVII. CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

(SPMS Objectif 14 : Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que leur utilisation coutumière durable des ressources biologiques, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, contribuant ainsi à un état de conservation favorable des espèces migratrices et au maintien de la connectivité écologique et de la résilience de leurs habitats.)

Notez que les progrès réalisés pour atteindre l'objectif 13 du Plan stratégique tiennent compte des communautés autochtones et locales. En l'absence d'une définition nationale des "communautés autochtones et locales", veuillez vous référer au document de la Convention sur la biodiversité intitulé [Compilation des points de vue reçus sur l'utilisation du terme "peuples autochtones et communautés locales"](#). " pour obtenir des conseils utiles sur ces termes.

XVII.1 Durant la période de rapport, des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour favoriser la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui sont pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et systèmes migratoires ?

- X Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non
- Pas pertinent

XVII.2 Durant la période de rapport, des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour promouvoir et encourager la participation et l'engagement effective des communautés autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires ?

- X Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non
- Pas pertinent

Si 'oui' ou 'en partie/ dans certaines aires' à l'une ou l'autre des deux questions précédentes, veuillez choisir les mesures qui ont été prises : (cochez tout ce qui s'applique)

- Recherche et documentation
- X Initiatives d'engagement (par exemple, dans le cadre de projets de développement)
- X Reconnaissance formelle des droits
- X L'inclusion dans les mécanismes de gouvernance (législation, politiques, etc.)
- X Stratégies de gestion, programmes et plans d'action qui intègrent les intérêts traditionnels et autochtones
- Autre (veuillez préciser) [\[texte libre\]](#)

Veuillez détailler la mise en œuvre des actions concernées.

[Implication des communautés locales et autochtones dans la gestion des Zone Cynégétique Villageoises(ZCV) par:

- création et opérationnalisation des unités de Lutte antibraconnage;
- retricession des rétombeées de taxes et autres recettes éco-touristique]

CONSEILS:

Les réponses à ces questions peuvent impliquer des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que celles décrites dans les Décisions [13.95](#) (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), et [13.116](#) (Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices).

XVII.3 Comment classeriez-vous les progrès accomplis depuis le précédent rapport dans votre pays pour atteindre l'objectif 14 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (?)

- 1 peu ou pas de progrès
- 2 quelques progrès, mais il reste encore du travail à faire
- 3 avancées positives ont été réalisées
- 4 objectif atteint en grande partie (les connaissances traditionnelles sont pleinement respectées et il y a la participation effective des communautés)
- Pas pertinent

Veillez détailler les progrès accomplis (le cas échéant).

[Prise en compte des espèces migratrices dans la nouvelle loi portant code de gestion de la faune et des Aires protégées;

-Exécution des activités de lutte antibraconnage dans les aires protégées]

XVIII. CONNAISSANCES, DONNÉES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

(SPMS Objectif 15 : Les bases scientifiques, l'information, la formation, la sensibilisation, la compréhension et les technologies concernant les espèces migratrices, leurs habitats et systèmes migratoires, leurs valeurs, leur fonctionnement, leur état et leurs tendances, ainsi que les conséquences de leur appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et efficacement appliquées.)

XVIII.1 Au cours de la période de rapport, quelles mesures prises dans votre pays ont contribué à la réalisation des résultats définis dans l'objectif 15 du Plan stratégique pour les espèces migratrices? (Les réponses données dans la section V peuvent être pertinentes)

(cochez tout ce qui s'applique)

- Campagnes d'éducation dans les écoles
- Campagnes de sensibilisation du public
- Recherches menées par le monde universitaire, des organismes de recherche et d'autres parties prenantes concernées
- Renforcement des capacités
- Initiatives de partage des connaissances et des données
- Évaluations des capacités/analyses des lacunes
- Accords au niveau politique sur les priorités de recherche
- Autre (veuillez préciser) [\[texte libre\]](#)
- X Aucune mesure n'a été prise

XVIII.2 Veuillez décrire la contribution de ces mesures à l'atteinte des résultats définis dans l'objectif 15 : [\[La question n'apparaîtra que pour les stratégies sélectionnées ci-dessus.\]](#)

p. ex.

Campagnes d'éducation dans les écoles

[\[texte libre\]](#)

Campagnes de sensibilisation du public

[\[texte libre\]](#)

*Les mesures prises peuvent inclure des actions, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que les **Résolutions** [13.3](#) (espèces de Chondrichthyens), [13.4](#) (initiative sur les carnivores africains), [13.5](#) (pollution lumineuse), [13.6](#) (déclin des insectes), et les **Décisions** [13.37](#) (AEMLAP), [13.39](#) (prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), [13.50](#) (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), [13.90](#) (Conservation et gestion du lion d'Afrique), [13.95](#) (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), [13.106](#) (Soutien au groupe de travail sur l'énergie), [13.110](#) (Gérer l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires) et [13.113](#) (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices).*

XVIII.3 De quelle assistance (le cas échéant) votre pays a-t-il besoin pour se doter de capacités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au titre de la CMS et des Résolutions pertinentes de la COP ?

(cochez tout ce qui s'applique)

- X Soutien financier
- X Assistance technique
- X Éducation/formation/mentorat
- X Développement d'autres compétences
- X Fourniture d'équipement ou de matériel
- X Échange d'informations et de savoir-faire
- X Recherche et innovation
- Mobiliser l'effort bénévole (p. ex. la science citoyenne)
- Autre (veuillez préciser) [\[texte libre\]](#)
- Aucune assistance nécessaire

XIX. MOBILISATION DE RESSOURCES

(SPMS Objectif 16: La mobilisation de ressources adéquates de toutes provenances, destinées à une mise en oeuvre effective du Plan stratégique pour les espèces migratrices, a effectivement augmenté sensiblement.)

XIX.1 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis à disposition des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices?

- Oui, mises à disposition pour des activités dans le pays
- Oui, mises à disposition pour des activités dans un ou plusieurs autres pays
- X Non

CONSEIL :

Les "ressources" qui sont pertinentes ici peuvent être financières, humaines ou techniques. Outre le financement, des formes d'appui "en nature" telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative pourraient être pertinentes, de même que le prêt de matériel, la fourniture d'installations de traitement des données, le transfert de technologie, les programmes de formation ou de tutorat et d'autres initiatives de renforcement des capacités.

D'autres commentaires sur les questions de mobilisation des ressources dans le contexte de la CMS peuvent être trouvés dans le [Plan stratégique pour les espèces migratrices](#), Chapitre 4.

D'autres exemples pourraient inclure la mise à disposition de ressources pour des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que la [Résolution 13.4](#) (Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afriques, et les [Décisions 13.23](#) (Mécanisme d'examen et programme de législation nationale, [13.25](#) (Etat de conservation des espèces migratrices, [13.32](#) (Chasse, prélèvement et commerce illicites d'oiseaux migrateurs dans l'EAAF), [13.36 et 13.37](#) (AEMLAP), [13.39](#) (Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), [13.41](#) (Voies de migration), [13.50](#) (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), [13.69](#) (Tortues marines), [13.76](#) (Anguille européenne), [13.80](#) (Programme de travail mondial pour les cétacés), [13.90](#) (Conservation et gestion du lion d'Afrique), [13.95](#) (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), [13.102](#) (Implications de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation), [13.106](#) (Soutien au groupe de travail sur l'énergie), [13.113](#) (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices), [13.120](#) (Participation des communautés et moyens d'existence), [13.122](#) (Conséquences de la pollution plastique) et [13.134](#) (Développement des infrastructures).

Si oui, à quels objectifs particuliers du [Plan stratégique pour les espèces migratrices](#), et quelles initiative, plans et programme cela a-t-il contribué ?).

[Initiative conjointe CITES-CMS pour le Carnivore Africains, à travers la mise en oeuvre du projet financé sur le fonds lion, par la Mise à la disposition du complexe Aires Protégées du Nord-est, les Ressources humaines pour la conservation de la faune et en particulier les espèces migratrices, -mise en œuvre de la stratégie Nationale et plan d'action de lutte contre la criminalité Faunique avec la participation active des Partenaires techniques de la conservation]

Si oui, veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :

- Augmentation
- Stables
- Diminution
- X Niveaux inconnus

XIX.2 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

- X Oui
- Non

Si oui, veuillez sélectionner la (les) source(s) concernée(s) (cochez toutes celles qui s'appliquent) :

- Banque multilatérale d'investissement
- Le Fonds pour l'environnement Mondial (FEM)
- X Autre programme intergouvernemental
- Secteur privé
- X Organisation(s) non gouvernementale(s)

- X Gouvernements/agences gouvernementales de chaque pays [**Fonds fiduciaire pour le Tri National Sangha**]
- Autre (veuillez préciser) [**Fonds lion, Fonds MIKE pour la conservation des éléphants**]

Si oui, à quels objectifs particuliers du **Plan stratégique pour les espèces migratrices**, et quelles initiative, plans et programme cela a-t-il contribué ? ().

[l'initiative Conjointe CITES-CMS pour les Carnivores Africaine, Programme de Conservation de la Biodiversité, sauvegarde des Eléphants]

Si oui, quelles espèces migratrices ont bénéficié de ce soutien ?) [**le lion, l'éléphant**]

Si oui, veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :

- Augmentation
- Stables
- Diminution
- X Niveaux inconnus

XIX.3 Quelles sont les priorités les plus importantes en matière de mise en œuvre de la CMS qui nécessitent des ressources et un soutien futur votre pays durant les périodes de rapport ?

[Inventaire/dénombrement des espèces migratrices, renforcement des capacités humaines matériel, des structures en charge de la conservation, Elaboration/actualisation et mise en œuvre des stratégies et plans d'actions : Plans d'actions par espèce et multi-espèces

CONSEIL:

Veuillez tenir compte des réponses fournies dans HLS.3 lorsque vous répondez à cette question, le cas échéant, car elles peuvent être pertinentes.